

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 19 juin à 16 H 00, le Conseil Municipal de SAINT-AIGNAN, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle des Fêtes, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric CARNAT, Maire, en session ordinaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs Éric CARNAT, Claude SAUQUET, Zita GOMES, Jean-Pierre LEROY, Xavier TROTIGNON, Sandrine THUAULT, Arlette LACÔTE, Jean-Paul BERTRAND, François BODIN, Christelle CLÉVIER, Evelyne POLY, Jessie RIGOLET, Benoît LECLERC, Émilie VEZIN, Jean-Luc MARCHI, Marie PIAU, Patricia BENOIST, Jean-Marie TANNEUX

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Christine LEDYS, ayant donné pouvoir à M. TROTIGNON
Monsieur David DARDOUILLET, ayant donné pouvoir à M. SAUQUET
Madame Céline DELÉAN, ayant donné pouvoir à Mme GOMES,
Monsieur Raphaël RIANDIÈRE, ayant donné pouvoir à M. CARNAT
Madame Hélène BOISGARD, ayant donné pouvoir à M. BERTRAND

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Messieurs Jean-Luc MARCHI et Jean-Marie TANNEUX, remplaçant respectivement Messieurs PERALTA et DRION, démissionnaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la présence de 4 agents communaux ; quant à la présence de M. ROBBE, Correspondant de « La Nouvelle République », Mmes PIAU et BENOIST et M. TANNEUX, s'y opposent du fait de la tenue de la séance à huis clos, suivant leur interprétation des textes. Une retransmission serait préférable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Aide aux locataires professionnels et commerçants non sédentaires

Ce qui est accepté à l'unanimité.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Jessie RIGOLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE :

Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué et affiché. Il est approuvé par 20 voix « pour » et 3 abstentions (Mmes PIAU et BENOIST, M. TANNEUX)

64-20 : SIAEPA SAINT-AIGNAN/SEIGY : ELECTION DES DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection de 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement St-Aignan/Seigy et d'annuler la délibération n° 27-20 du 26 mai 2020.

Sont candidats :

Titulaires : Éric CARNAT – Raphaël RIANDIÈRE – Jean-Paul BERTRAND – François BODIN – Arlette LACÔTE – Hélène BOISGARD – Jean-Marie TANNEUX
Suppléants : Benoît LECLERC - Émilie VEZIN

Le vote a lieu à bulletin secret.

Deux scrutatrices sont désignées : Zita GOMES – Sandrine THUAULT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	23
A déduire bulletins blancs ou nuls	:	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	13

Ont obtenu :

CARNAT Éric	20 voix
RIANDIÈRE Raphaël	22 voix
BERTRAND Jean-Paul	22 voix
BODIN François	22 voix
LACÔTE Arlette	22 voix
BOISGARD Hélène	22 voix
TANNEUX Jean-Marie	03 voix
LECLERC Benoît	22 voix
VEZIN Émilie	22 voix

Sont élus pour siéger au sein du SIAEPA ST-AIGNAN/SEIGY :

Titulaires : Éric CARNAT – Raphaël RIANDIÈRE – Jean-Paul BERTRAND- François BODIN – Arlette LACÔTE – Hélène BOISGARD
Suppléants : Benoît LECLERC – Émilie VEZIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération 27-20 du 26 mai 2020.

65-20 : SIDELC – ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité et d'annuler la délibération n° 28-20 du 26 mai 2020.

Sont candidats :

Titulaires : Éric CARNAT – Jean-Marie TANNEUX
Suppléants : Jean-Paul BERTRAND – Patricia BENOIST

Le vote a lieu à bulletin secret.

Deux scrutatrices sont désignées : Zita GOMES – Sandrine THUAULT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	23
A déduire bulletins blancs ou nuls	:	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	13

Ont obtenu :

CARNAT Éric	20 voix
TANNEUX Jean-Marie	03 voix
BERTRAND Jean-Paul	20 voix
BENOIST Patricia	03 voix

Sont élus pour siéger au sein du SIDELC :

Titulaire : Éric CARNAT

Suppléant : Jean-Paul BERTRAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération 28-20 du 26 mai 2020.

66-20 : SYNDICAT DE VIDÉO-PROTECTION – ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat de Vidéo-Protection et d'annuler la délibération n° 33-20 du 26 mai 2020.

Sont candidats :

Titulaires : François BODIN – Jean-Paul BERTRAND – Patricia BENOIST

Suppléants : Benoît LECLERC – Hélène BOISGARD – Marie PIAU

Le vote a lieu à bulletin secret.

Deux scrutatrices sont désignées : Zita GOMES – Sandrine THUAULT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	23
A déduire bulletins blancs ou nuls	:	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	13

Ont obtenu :

BODIN François	20 voix
BERTRAND Jean-Paul	20 voix
BENOIST Patricia	03 voix
LECLERC Benoît	18 voix
BOISGARD Hélène	17 voix
PIAU Marie	03 voix

Sont élus pour siéger au sein du Syndicat de Vidéo-Protection :

Titulaires : François BODIN – Jean-Paul BERTRAND

Suppléants : Benoît LECLERC – Hélène BOISGARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération 33-20 du 26 mai 2020.

67-20 : SYNDICAT DU PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS – ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et d'annuler la délibération n° 34-20 du 26 mai 2020.

Sont candidats :

Titulaires : Éric CARNAT – Marie PIAU

Suppléants : Xavier TROTIGNON – Patricia BENOIST

Le vote a lieu à bulletin secret.

Deux scrutatrices sont désignées : Zita GOMES – Sandrine THUAULT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	23
A déduire bulletins blancs ou nuls	:	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	13

Ont obtenu :

CARNAT Éric	20 voix
PIAU Marie	03 voix
TROTIGNON Xavier	20 voix
BENOIST Patricia	03 voix

Sont élus pour siéger au sein du Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais :

Titulaire : Éric CARNAT

Suppléant : Xavier TROTIGNON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération 34-20 du 26 mai 2020.

68-20 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Suite à un courrier de la DDFIP en date du 02 juin 2020, il convient de procéder à la désignation de 32 commissaires (le Maire étant président de droit de cette commission).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 20 voix « pour » et 3 abstentions (Mmes PIAU et BENOIST, M. TANNEUX) décide de proposer les noms suivants :

Mesdames et Messieurs Claude SAUQUET, Zita GOMES, Jean-Pierre LEROY, Christine LEDYS, Xavier TROTIGNON, Sandrine THUAULT, Arlette LACÔTE, Jean-Paul BERTRAND, François BODIN, Christelle CLÉVIER, David DARDOUILLET, Céline DELÉAN, Evelyne POLY, Raphaël RIANDIÈRE, Jessie RIGOLET, Benoît LECLERC, Émilie VEZIN, Hélène BOISGARD, Jean-Luc MARCHI, Marie PIAU, Patricia BENOIST, Jean-Marie TANNEUX, Aurélie MOREL, Guy BORG, Chantal ARA, Guy GAUGRY, Chantal DELACOUR, Roland PHILIPPON, Adeline MAYEUX, Éric BOUCHER, Jocelyne PELTIER, Nadine BOUGRÉ.

69-20 : PLACE ALEXANDRE DUMAS : MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERRÉES

Monsieur le Maire donne la parole à M. TROTIGNON.

Dans la continuité du programme de mise en place de colonnes enterrées, la Municipalité souhaite installer ce dispositif place Alexandre Dumas, pour un montant de 11 513,80 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'installer 4 colonnes de tri place Alexandre Dumas,

ACCEPTE les termes de convention établie entre la Commune et le SMIEEOM Val de Cher, pour l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de l'installation de colonnes d'apport volontaire enterrées, destinées à la collecte des déchets recyclables,

ACCEPTE de verser au SMIEEOM Val de Cher une subvention qui servira à couvrir les coûts hors taxe de génie civil et déviation des réseaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

70-20 : RUE CONSTANT RAGOT : MISE À DISPOSITION D'UNE BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

Monsieur le Maire donne la parole à M. TROTIGNON.

La commune est propriétaire de l'immeuble situé 14 rue Constant Ragot. Une demande d'occupation temporaire, à usage de boutique éphémère, a été conduite dans l'objectif de créer du lien social et participer à l'animation artistique et culturelle de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et le demandeur, sachant que cette mise à disposition est à titre gracieux et établie pour un mois renouvelable. Elle prendra effet au 07 juillet 2020

À la question de Madame PIAU sur le type d'activités envisagées, Monsieur le Maire indique que cette « boutique éphémère » sera mise à disposition de créateurs (particuliers ou associations souhaitant exposer et vendre leurs productions).

71-20 : FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au terme de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007, a été créé un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Le fonds comprend deux volets distincts : le financement de la vidéo protection et celui des autres actions de prévention.

Les taux de subvention s'échelonnent de 20% à 80% en fonction de la nature du projet, de sa dimension et des capacités de financement.

Monsieur le Maire fait part du souhait de la Municipalité de mettre en place un logiciel d'analyse comprenant celui du déport d'images au Centre d'Opérations et

de Renseignement de la Gendarmerie (CORG) de Blois pour un montant estimatif de 3 870,60 € HT (fourniture et mise en œuvre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour » et une abstention (Mme PIAU),

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPD.

A la question de Mme PIAU sur les images recueillies et l'utilisation de celles-ci, Monsieur le Maire précise que ces caméras « lisent » les plaques d'immatriculation et que les images seront directement transmises à la Gendarmerie de Blois.

72-20 : AMÉNAGEMENT AVENUE JEAN MAGNON ET RUE VICTOR HUGO : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean Magnon et rue Victor Hugo (quartier des écoles), notamment des travaux de sécurisation et de mobilité, pour un montant estimé à 800 000 € HT,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mmes PIAU et BENOIST, M. TANNEUX),

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention, au titre de la Dotation de Solidarité Rurale, au taux le plus élevé possible,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien ce dossier.

73-20 : AMÉNAGEMENT AVENUE JEAN MAGNON ET RUE VICTOR HUGO : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique de développement durable, a décidé de soutenir les collectivités locales, en particulier les communes et leurs groupements, dans leurs projets comportant au moins une dimension durable relative à l'un des cinq grands enjeux identifiés et s'inscrivant dans le cadre des compétences attribuées aux départements par la loi, à savoir :

- 1 – Le développement des mobilités douces
- 2 – La protection de la biodiversité
- 3 – L'aménagement du territoire
- 4 – La préservation de l'eau
- 5 – L'amélioration du cadre de vie

Pour ce faire, il met en œuvre une Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mmes PIAU et BENOIST, M. TANNEUX),

SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention, au taux le plus élevé possible, au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour les travaux de sécurisation et de mobilité de l'avenue Jean Magnon et rue Victor Hugo

(quartier des écoles) pour un montant estimé à 800 000 € HT, entrant dans « L'amélioration du cadre de vie »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

74-20 : AMÉNAGEMENT AVENUE JEAN MAGNON ET RUE VICTOR HUGO : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean Magnon et rue Victor Hugo (quartier des écoles), notamment des travaux de sécurisation et de mobilité, pour un montant estimé à 800 000 € HT,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mmes PIAU et BENOIST, M. TANNEUX),

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'État, au titre des amendes de police, au taux le plus élevé possible,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien ce dossier.

75-20 : AMÉNAGEMENT AVENUE JEAN MAGNON ET RUE VICTOR HUGO : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean Magnon et rue Victor Hugo (quartier des écoles), notamment des travaux de sécurisation et de mobilité, pour un montant estimé à 800 000 € HT,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 20 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mmes PIAU et BENOIST, M. TANNEUX),

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter auprès de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, une aide financière, au taux le plus élevé possible, sous forme de fonds de concours,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien ce dossier.

Madame PIAU tient à apporter les précisions suivantes :

« Nous (Mmes PIAU et BENOIST, M. TANNEUX) ne sommes pas contre ces travaux. Nous aurions souhaité que le projet nous soit présenté pour mieux appréhender ce dossier. Le montant estimé est très important, notamment pour une ville comme Saint-Aignan. Si nous validons la demande de subventions nous validons un projet que nous ne connaissons pas ».

Monsieur le Maire s'étonne du vote de Mesdames PIAU et BENOIST qui est contradictoire à celui du 26 mai. En effet, la demande de subvention principale de DSIL a été votée à l'unanimité et aujourd'hui l'opposition ne vote pas les demandes de subventions complémentaires.

Mesdames PIAU et BENOIST avaient l'opportunité de demander des compléments d'informations dès la notification de l'ordre du jour, avant le Conseil Municipal du 26 mai 2020.

76-20 : INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES DES ÉLUS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération pour le versement d'indemnités kilométriques pour les élus ne percevant pas d'indemnités

se rendant à des réunions au-delà du périmètre géographique du canton de Saint-Aignan.

Monsieur le Maire précise que le versement de ces indemnités sera fait chaque mois selon les tarifs en vigueur fixés par décret, sur remise des pièces justificatives, dont la convocation et un état récapitulatif des distances parcourues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE du principe du versement d'indemnités kilométriques pour les élus ne percevant pas d'indemnités se rendant à des réunions au-delà du périmètre du canton de Saint-Aignan.

77-20 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT(E) TECHNIQUE NON PERMANENT (20/35^{ème})

Afin de faire face à un accroissement d'activités,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un poste d'Adjoint(e) Technique (catégorie C) à temps non complet pour une durée de service de 20/35^{ème}.

78-20 : CRÉATION DE DEUX POSTES D'OPÉRATEUR(TRICE) DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES QUALIFIÉ(E)

Afin de faire face à un accroissement d'activités,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer deux postes d'Opérateur(trice) des Activités Physiques et Sportives qualifié(e) (catégorie C), à temps complet pour une durée de service de 35/35^{ème}.

79-20 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT(E) TECHNIQUE NON PERMANENT (16/35^{ème})

Afin de faire face à un accroissement d'activités,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint(e) technique (catégorie C) à temps non complet pour une durée de service de 16/35^{ème}.

À la demande de Madame PIAU souhaitant avoir l'organigramme des services municipaux, Monsieur le Maire indique qu'il sera fourni aux élus.

80-20 : AIDE AUX LOCATAIRES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAUQUET.

Afin de faire face à l'épidémie du COVID-19 et de ses conséquences sur l'économie du territoire, il convient de venir en aide aux professionnels locataires de la Commune ayant dû fermer leur structure en ne leur réclamant pas les loyers d'avril et mai 2020.

(Mesdames DELÉAN et RIGOLET ne prennent pas part au vote).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas réclamer les loyers d'avril et mai 2020 aux professionnels locataires de la Commune.

81-20 : AIDE AUX COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAUQUET.

Afin de faire face à l'épidémie du COVID-19 et de ses conséquences économiques, il convient de venir en aide aux commerçants non sédentaires venant sur le marché hebdomadaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas réclamer aux commerçants non sédentaires venant sur le marché hebdomadaire les droits de place pour avril 2020.

QUESTIONS ÉCRITES

Questions des élus de l'opposition (Mme Marie PIAU, Mme Patricia BENOIST, M. Jean-Marie TANNEUX)

« Convocation du Conseil à 16 h 00

Compte tenu du nombre d'élus salariés que vous avez dans votre Conseil Municipal, il serait préférable d'avoir une heure plus tardive pour que chaque élu puisse être présent aux conseils municipaux ?

1 - Vous avez dû annuler des votes parce qu'ils ne se sont pas déroulés dans le respect des textes de référence. Vous ne semblez pas maîtriser les procédures. Ce type d'erreur est acceptable de la part d'élus non familiarisés avec le droit administratif, mais il est révélateur d'autre chose :

Il manque à l'évidence un DGS expérimenté et compétent, lequel vous éviterait de telles erreurs. Il pourrait aussi vous rappeler que les remarques de l'opposition doivent figurer in extenso dans les procès-verbaux des conseils.

Saint-Aignan n'a donc plus de Directeur Général des Services.

- Quelles sont les raisons du départ de la précédente DGS ? Cette personne est restée très peu de temps. Sa compétence était reconnue.

- Avez-vous lancé le recrutement d'un nouveau DGS ? A quelle échéance ?

- Considérez-vous qu'il est possible de se passer des compétences d'un DGS expérimenté ayant suivi la formation idoine dans une ville comme Saint-Aignan ?

2 – Qu'en est-il de la remise en état de la piscine ?

- Quelle conclusion des experts/sinistre/dommage ?

- Quel est le montant des travaux : avez-vous les devis d'entreprises ?

- Quelle somme sera versée par l'assurance ?

- A quelle date envisagez-vous la réouverture de la piscine ?

Ces questions devront figurer au procès-verbal de la réunion de conseil du 19 juin 2020. »

Réponses de Monsieur le Maire :

Horaires du conseil

Les élus ont des responsabilités et des droits.

Tous les élus, salariés ou fonctionnaires, ont droit à une autorisation d'absence pour le conseil municipal, qu'ils soient salariés du public ou du privé, selon l'article L.2123-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La procuration est également un droit lorsque l'élu ne peut être présent.

Votes annulés

Concernant les votes annulés, Mme Brigitte Cadon a la mission et ce, depuis 30 ans, d'organiser les conseils municipaux. Elle a interprété, comme beaucoup de communes en Loir-et-Cher, la réglementation, estimant optimiser le déroulement du vote et a donc prescrit ce mode de scrutin. Oui, « errare humanum est » et nous en portons la responsabilité.

DGS

Il n'y a plus de DGS à SAINT-AIGNAN. Lors du dernier conseil municipal, il a été présenté en fin de réunion la nouvelle organisation fonctionnelle de la municipalité. Celle-ci n'a apparemment pas retenu l'attention de toutes et tous. Il n'y aura plus de DGS à Saint-Aignan ; c'est une volonté politique assumée.

Il y a, comme il a été expliqué le 26 mai, deux grandes directions : celle du Pôle Politiques Publiques et celle du Pôle Administration Générale et Vie publique.

Par ailleurs, Mme Laure AUBRIL-CARHON n'a jamais été DGS ; elle était DGA. Nous lui avons proposé un profil de poste différent davantage en lien avec ses capacités effectives : elle ne l'a pas retenu.

Le poste de directeur du « Pôle Administration Générale et Vie publique » reste ouvert, et nous sommes en phase de recrutement. Vous avez raison, par le passé, une personne a occupé un poste pour lequel elle n'était pas formée ; nous en payons aujourd'hui les conséquences sur la formation des agents et leurs connaissances.

La piscine

Vous faites de la piscine votre cheval de bataille. Ce dossier, soyez-en certains, nous préoccupe fortement et devrait être rassembleur. Nous souhaitons tous comme vous sa réouverture au plus tôt.

Les assurances ont fini par trouver un terrain d'entente et ce, depuis quelques jours avant le lancement de la campagne électorale. Par souci déontologique, nous avons préféré rester discrets à cet égard.

Les assurances prennent en charge 258 000 € sur le montant des travaux (environ 500 k€) et 200 000 € nous ont déjà été versés. Le coût des travaux sera beaucoup plus conséquent car nous devons, en plus de la remise en état, respecter les nouvelles normes de ce type de bâtiment. Nous allons faire appel à des soutiens financiers auprès de différents organismes et collectivités : Conseil régional, Conseil départemental, la Communauté de communes, l'Agence Nationale du Sport...

Qui plus est, la mise en place du plan « Aisance aquatique » va dynamiser fortement le fonctionnement de la piscine. Cette activité fonctionne déjà au Camping des Cochards, dans le bassin mis à notre disposition par le gérant.

Pour en revenir à la piscine, nous avons consulté des cabinets d'architecture pour étudier, comme Saint-Aignan le mérite, un projet ambitieux : remettre aux normes le bâtiment et être en capacité d'accueillir tous les publics.

Un des trois cabinets a été retenu et la fin des travaux est programmée en juillet 2021, sauf contrevenance d'un éventuel reconfinement.

Pour information complémentaire, sachez que, après la fermeture de Selles-sur-Cher, la piscine de Faverolles, pourtant communautaire, ne rouvrira pas après le confinement, avant les travaux prévus dans quelques mois. Lundi soir dernier encore, le président Brault a annoncé qu'il sera même certainement difficile qu'elle

ouvre pour juin 2021. Vous pouvez vous rendre compte que ces aléas ne sont pas spécifiques à Saint-Aignan.

Courrier de M. Jean-Marie TANNEUX

« A Monsieur le Maire de Saint-Aignan

Suite à la démission de M. Charles DRION, je me retrouve donc dans la situation de siéger à sa place au sein du Conseil Municipal comme élu de l'opposition. A ce titre, je préfère pour ce qui me concerne le mot proposition.

Je propose ma participation, en tant qu'élu aux Commissions suivantes :

- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de St-Aignan/Seigy, dont j'ai déjà été membre,
- Syndicat du Canal de Berry, dont j'ai déjà été membre
- Centre Communal d'Action Sociale, dont j'ai fait partie comme représentant MSA et où je suis réélu jusqu'en 2025
- Commission « Environnement et Développement durable – Espaces verts »
- Commission des Finances, dont j'ai toujours fait partie en tant qu'élu et non élu
- Commission de la Voirie, dont j'ai fait partie comme élu et non élu.

Merci de prendre en compte de ma volonté de participer à la vie de la commune comme je l'ai toujours fait par le passé.

Mes meilleures salutations Monsieur le Maire.

Je te propose une participation constructive en dehors de toute polémique inutile et non constructive. »

Monsieur le Maire émet un avis favorable aux candidatures de M. TANNEUX.

M. TANNEUX demande la possibilité de prendre connaissance du projet d'aménagement de l'avenue Jean Magnon et de la rue Victor Hugo.

Monsieur le Maire indique qu'il sera présenté lors d'une réunion de Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00.